

INFO SARTEC

SOCIÉTÉ DES AUTEURS DE RADIO, TÉLÉVISION ET CINÉMA

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

27 novembre 2004

RAPPORT DU PRÉSIDENT



À plusieurs égards, le bilan de l'année qui vient de s'écouler est plutôt positif pour les auteurs : plusieurs négociations ont abouti à la signature de nouvelles conventions ; le gouvernement fédéral a finalement réinjecté 100 M\$ dans le Fonds canadien de télévision, ce qui laisse supposer que plus de projets télévisuels seront développés et finiront par voir le jour ; du côté provincial, le gouvernement a démontré sa volonté d'améliorer les conditions socio-économiques des artistes en discutant de la mise sur pied d'un filet de sécurité sociale. De nouvelles mesures fiscales ont été mises en place pour permettre un certain étalement du revenu, mesures qui s'ajoutent à l'exonération d'impôts sur une partie des revenus qui proviennent du droit d'auteur.

Bien sûr, le bilan n'est pas que positif : les négociations pour le renouvellement de notre convention collective avec l'APFTQ-télévision traînent en longueur, l'avenir de Télé-Québec est loin d'être encore assuré, l'animation en langue française est littéralement en perte.

Certain de ces problèmes, ceux qui, par exemple, ont trait au respect de nos conventions collectives et de nos conditions de travail, à notre rémunération, à la gestion de nos programmes d'assurance-médicaments et d'assurance-maladie, sont pris en charge directement et avec diligence par le personnel de la SARTEC. D'autres relèvent plutôt de la direction générale et de son conseil

d'administration et demandent souvent une intervention politique.

D'abord, il y a tout le dossier de l'animation : actuellement, nous sommes littéralement évincés de ce secteur de travail en tant que francophones ; pire, depuis deux ans, des fonds dédiés aux productions francophones ont été utilisés sciemment par le Fonds canadien de télévision pour subventionner directement six émissions d'animations produites en langue anglaise pour Télétoon (*Kid Paddle, Carl Squarred, Class of the Titans, Delilah & Julius, Sons of butchers* et *Station X*.) Les sommes sont loin d'être négligeables puisqu'il s'agit de près d'un million et demi de dollars. Or, le problème est éminemment politique : en effet, d'après les définitions du Fonds canadien de télévision, la langue d'une production est déterminée, non pas par la langue de création, mais par la langue du radiodiffuseur. Or, Télétoon a une licence bilingue ! À ce titre, le Fonds canadien de télévision peut donc puiser indistinctement dans l'une ou l'autre enveloppe linguistique pour l'alimenter en subventions sans déroger à ses règles d'attributions. Sur papier, c'est parfait, tout balance ! Mais, dans les faits, aucun auteur francophone canadien n'a travaillé sur ces séries. Et cette ponction d'un million et demi de dollars dans l'enveloppe francophone a fait en sorte que d'autres projets francophones ont été mis de côté puisque

l'enveloppe était épuisée ! La SARTEC trouve totalement aberrant que la

langue d'une production soit définie par la langue du radiodiffuseur ! Nous allons donc continuer d'exiger que les règles du Fonds canadien de télévision soient modifiées pour que seule la langue de création soit retenue comme critère linguistique de production. (suite à la page 3)

[SOMMAIRE]

2 Vie associative

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

- 4 Rapport de la trésorière sortante
- 5 Rapport du directeur général
- 9 Conseil d'administration 2004-2006

11 L'auteur et l'éthique

REPORTAGE

12 Robert McKee

DOSSIER SARTEC

- 14 Les artistes francophones subventionnent les émissions de langue anglaise
- 15 Radio-Canada renonce à la publicité dans les génériques
- 16 Demande de reconnaissance
Un contrat-type

DES NOUVELLES DE L'INTERNATIONAL

17 Conférence de l'IAWG

BRÈVES

- 13 Projets acceptés
- 18 À vos claviers

[FÉLICITATIONS ! À NOS MEMBRES

Pierre Billon (scénario) et **André Melançon** (réalisation), *Daniel et les Superdogs*, - Meilleur film, SOCHI, Russie ;

François Delisle, *Le bonheur, c'est une chanson triste*, - Meilleur long métrage canadien (fiction), prix La Vague, Festival international du cinéma francophone en Acadie (FICFA) ;

Stéphane Hogue, *Mammouth*, - Prix du public du troisième Festival du Film court de Victo (FFCV) ;

Jacques Languirand, - Prix Georges-Émile-Lapalme 2004 ;

Robert Lepage, *La Face cachée de la lune*, - Bayard d'Or du Meilleur film au Festival International du Film Francophone de Namur ;

Benoit Pilon, *Roger Toupin, épicier variété*, - Bayard d'Or du Meilleur documentaire au Festival International du Film Francophone de Namur ; Meilleur long métrage documentaire, prix Planète, Festival international du cinéma francophone en Acadie (FICFA).

GAGNANTS DES PRIX GÉMEAUX

Prix spéciaux Géméaux

Fabienne Larouche, Grand Prix de l'Académie.

Isabelle Langlois, Prix Jean-Besré.

Prix Géméaux

François Avard, *Les Bougon/C'est aussi ça la vie*, Meilleur texte : comédie ;

François Avard, **Fabienne Cortes**, *Ramdam*, Meilleur texte : jeunesse et Meilleure émission ou série jeunesse, 8-12 ans et 13-17 ans ;

Bernard Dansereau, **Annie Piérard**, *Annie et ses hommes*, Meilleur texte : téléroman et Meilleur téléroman ;

Frédéric Ouellet, *Grande Ourse*, Meilleur texte : série dramatique ou unique et Meilleur série dramatique ;

François Patenaude (LES ZAPARTISTES), *Les Médias*, Meilleur texte : humour, variétés, talk show ;

Jacques Davidts, **Jean-Claude Labrecque**, *À Hauteur d'homme*, Meilleur documentaire : société ;

Jean-Philippe Duval, **Hélène Choquette**, *Marché Jean-Talon*, Meilleur série documentaire et Prix du Multiculturalisme ;

Jean-Daniel Lafond, *Le Cabinet du Docteur Ferron*, Meilleur documentaire : culture

Renée Beaulieu, **Rachel Cardillo**, **Nathalie Champagne**, **Marie-France Laberge-Milot**, **Andrée Lambert**, **Jacques Lazure**, **Patrick Lowe**, **Marie-Luce Maupetit**, **Louis-Philippe Morin**, **Denis Thériault**, *Macaroni tout garni*, Meilleure émission ou série jeunesse, 3-7 ans ;

Isabelle Langlois, *Rumeurs*, Meilleur comédie.

[ERRATUM

Dans l'*info-SARTEC* d'octobre dernier, il s'est glissé une erreur quant au prix décerné au long métrage *Elles étaient cinq* dans le cadre du Festival des films du monde. Toutes nos excuses ! Vous auriez dû lire :

Chantal Cadieux (scénario) et **Ghyslaine Côté** (coll. au scénario et réalisation), *Elles étaient cinq*, - Prix de la Meilleure contribution artistique et Prix du film canadien le plus populaire, FFM.

[AVIS DE RECHERCHE

Nous avons des chèques de Radio-Canada pour les personnes suivantes : Succession Marcelle Barthe, Sylvain Carbonneau, Émile Coderre, Léon Dewine, Denis Houle, Marie-Pascale Huglo, Jean Lafleur, Marie-Claude Lavallée, Jean Léonard, Andrée Melançon, Guy Parent, Gema Sanchez, Taib Soufi.

Enfin, la Commission du droit d'auteur nous a demandé d'agir comme fiduciaire des droits qu'elle a fixés pour l'utilisation d'extraits d'œuvres de Raymond Guérin et Émilien Labelle produites par la SRC.

Si vous connaissez l'une ou l'autre de ces personnes, communiquez avec Diane Archambault au (514) 526-9196.

JOYEUSES FÊTES, À TOUS !

Les bureaux de la SARTEC seront fermés du 23 décembre 2004 au 5 janvier 2005 inclusivement.

L'Info-SARTEC est publié par la SARTEC dont les bureaux sont situés au :

1229, rue Panet
Montréal, (Québec)
H2L 2Y6
Téléphone : (514) 526-9196
Télécopieur : (514) 526-4124
information@sartec.qc.ca
www.sartec.qc.ca

La SARTEC défend les intérêts de ses membres dans le secteur audiovisuel (cinéma, télévision, radio) et est signataire d'ententes collectives avec Radio-Canada, Télé-Québec, TQS-Point final, TVA, TVOntario, TV5, Carrefour, l'ONF et l'APFTQ.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

PRÉSIDENT

Marc Grégoire

VICE-PRÉSIDENT

Mario Bolduc

ADMINISTRATEURS ET ADMINISTRATRICES

Michelle Allen

Joanne Arseneau

Marie Cadieux

Sylvie Lussier

Robert Marinier, délégué des régions

Marc Roberge

Marc Robitaille

SECRÉTARIAT

DIRECTEUR GÉNÉRAL

Yves Légaré

DIRECTRICE ADJOINTE

Valérie Dandurand

CONSEILLÈRES EN RELATIONS DE TRAVAIL

Suzanne Lacoursière

Mélissa Dussault

SECRÉTAIRE-RÉCEPTIONNISTE

Nicole Claveau

ADMINISTRATRICE

Diane Archambault

ADJOINTE ADMINISTRATIVE

Micheline Giroux

COMMIS À L'ENTRÉE DE DONNÉES

Mireille Lagacé

RESPONSABLE DES COMMUNICATIONS

Manon Gagnon

CONCEPTION GRAPHIQUE ET MONTAGE

M.-Josée Morin

IMPRESSION

Imprimerie EXPRESSART Inc.

APPELS À FRAIS VIRÉS

Les membres hors Montréal ne doivent pas hésiter à faire virer leurs frais d'interurbain pour communiquer avec la SARTEC.

RAPPORT DU PRÉSIDENT

(suite de la Une)

Parlons maintenant de la publicité dans les génériques. Comme vous l'avez sûrement remarqué, Radio-Canada a eu la brillante idée d'insérer de la publicité dans les génériques de plusieurs de ses émissions. Nous avons bien sûr dénoncé cette pratique en protestant auprès de la direction de Radio-Canada. Pour la SARTEC, le générique fait partie intégrante de l'œuvre et ne peut d'aucune façon servir de support publicitaire. De plus, cette pratique dénote un mépris flagrant de l'apport des créateurs et des artisans à la production d'une œuvre en leur déniaient le droit légitime à un crédit au générique. Nous allons tout faire pour que cette pratique soit interdite, en s'adressant aux instances législatives s'il le faut.

Les résultats s'avèrent jusqu'à maintenant positifs puisque la SACD s'est rangée à notre opinion et a décidé qu'elle entreprendrait des négociations distinctes avec les diffuseurs en vue d'obtenir des redevances pour les réalisateurs sans toucher d'aucune façon aux enveloppes dédiées aux auteurs.

Nous avons aussi réagi vivement en apprenant que le comité des auteurs de la SACD voulait proposer de permettre aux réalisateurs membres de toucher de 10 à 20 % de redevances à partir des enveloppes dédiées aux scénaristes. À cet égard, je félicite les auteurs qui, à notre demande, se sont rendus nombreux à la dernière assemblée générale de la SACD. Les discussions qui ont suivi ont forcé la SACD à retirer sa proposition et à former un comité tripartite réunissant la SARTEC, l'ARRQ et la SACD pour discuter de la question. Ce comité, formé de deux membres de chaque association, qui sont, pour la SARTEC, Joanne Arseneau et Mario Bolduc, en plus des trois présidents, s'est jusqu'à maintenant réuni deux fois. Les résultats s'avèrent jusqu'à maintenant positifs puisque la SACD s'est rangée à notre opinion et a décidé qu'elle entreprendrait des négociations distinctes avec les diffuseurs en vue d'obtenir des redevances pour les réalisateurs sans toucher

d'aucune façon aux enveloppes dédiées aux auteurs. Rappelons ici que la SARTEC ne s'oppose pas à ce que les réalisateurs touchent des redevances, mais qu'elle demeurera d'une constante vigilance pour s'assurer que les auteurs ne seront pas pénalisés par ces avantages consentis aux réalisateurs.

Comme vous le savez, la SARTEC, comme association d'auteurs accréditée, représente légalement tous les auteurs francophones de l'audiovisuel au Canada. Mais certains auteurs qui œuvrent dans des domaines plus spécialisés n'ont toujours pas accès à nos services. D'où notre intention d'étendre notre juridiction à plusieurs créateurs plus pointus d'écriture et à couvrir désormais les auteurs qui œuvrent dans le domaine corporatif, les traducteurs ainsi que ceux qui se consacrent à l'écriture de doublage. À terme, nous voulons que tous les auteurs de l'audiovisuel et du multimédia aient la possibilité d'être membres de la SARTEC. Cela va bien sûr prendre du temps et coûter de l'argent, mais ce serait manquer à notre mandat de ne pas entreprendre ces démarches. Et, en bout de compte, nous sommes persuadés que tous, membres actuels comme membres futurs, en profiteront.

Nous sommes cette année en mode électoral puisque le mandat du conseil d'administration, qui est de deux ans, vient à échéance. Je tiens à remercier chaleureusement et du fond du cœur tous les membres du conseil d'administration pour le travail remarquable qu'ils ont accompli, malgré des agendas souvent extrêmement chargés. De mon côté, à titre de président, ces deux années ont passé très vite, trop vite même, à tel point que de nombreux dossiers continuent de m'interpeller. Comme j'aimerais bien avoir l'occasion de continuer à leur consacrer un peu de temps, je me permets de solliciter auprès de vous un deuxième mandat à la présidence du conseil d'administration de la SARTEC.

En terminant, je m'en voudrais de ne pas souligner le travail absolument remarquable qu'a accompli Yves Légaré, notre directeur général. Sans lui, croyez-moi, la SARTEC ne serait pas ce qu'elle est. ☐

MARC GRÉGOIRE

RAPPORT DE LA TRÉSORIÈRE SORTANTE

Les chiffres



Voici les principaux éléments du rapport de la trésorière, **Sylvie Lussier**, lors de l'assemblée générale annuelle.

LE FONDS D'ADMINISTRATION

Si nos revenus ont été inférieurs de quelque 14 000 \$ par rapport à l'an dernier (diminution des cotisations à la source suite aux coupures au FCT), nos dépenses ont cependant été supérieures (près de 36 000 \$ de plus). Les postes budgétaires ayant subi des hausses sont principalement les salaires, 1 emploi de temps partiel à temps plein, l'Info-SARTEC et les honoraires professionnels.

LE FONDS DE LA CAISSE DE SÉCURITÉ

Du côté de la Caisse de Sécurité, les contributions des membres et des producteurs ont représenté 1 643 525 \$ ou 33 000 \$ de moins que l'an dernier. Près de 1 183 209 \$ ont été déposés dans les RÉER des membres, soit 23 000 \$ de moins que l'an dernier. Et nos primes d'assurance ont légèrement diminué passant de 408 034 \$ à 400 150 \$. Quant à nos placements, leur rendement s'est élevé à 4,4 %.

Après avoir assumé les dépenses spéciales (événement SARTEC aux Rendez-vous et rénovations), les honoraires d'administration et prélevé les sommes votées l'an dernier par l'assemblée générale pour le déficit d'opérations, nous retrouvons avec un solde de 1 248 016 \$, donc inférieur à celui de l'an dernier (1 263 180 \$).

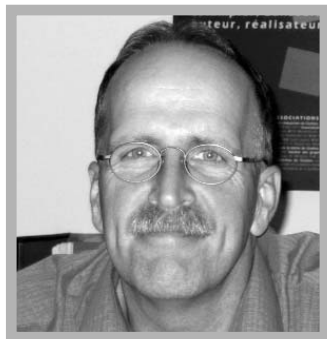
PRÉVISIONS POUR 2004-2005

Quant aux prévisions pour 2004-2005, elles incluent une augmentation de 8 000 \$ des honoraires d'administration (72 000 \$ depuis 1996), laquelle portera les revenus à 668 350 \$. Les dépenses prévues s'élèvent à 729 500 \$ auxquelles s'ajouteront les coûts de rénovation de notre édifice ainsi que certaines dépenses spéciales (événement SARTEC, demandes d'accréditation).

Le rapport des vérificateurs Petrie et Raymond, tout comme les prévisions budgétaires 2004-2005 ont été approuvés par l'Assemblée. ❏

RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL AU 27 NOVEMBRE 2004

Les faits saillants



Résumer les actions d'une année en quelques pages, c'est malheureusement souvent taire les nombreuses discussions ou interventions qui ont permis de renforcer nos positions, régler un problème, faire avancer un dossier ou mener à bien un grief. Un travail d'équipe qui doit rejallir sur le Conseil comme sur le personnel et à qui le crédit doit revenir.

Les affaires publiques ont continué de nous accaparer, parfois de concert avec divers partenaires, parfois par une prise de position singulière.

Ainsi, sur les **problèmes de budget**, nous avons joint notre voix à l'ensemble des autres intervenants, incluant l'APFTQ ou le CFTPA pour réclamer que le FCT retrouve ses 100 M\$. Cela fut fait lors du premier budget du gouvernement Martin en mars 2004.

Dans le dossier de la **propriété étrangère des entreprises de radiodiffusion et de télécommunications**, nous avons, avec l'ensemble des associations d'artistes, ainsi qu'avec l'APFTQ et l'ADISQ, cherché à faire pression

Auparavant, en janvier 2004, la SARTEC était intervenue au CRTC avec succès pour s'opposer à la demande de modification des **conditions de licence de Super Écran** réclamée par le Groupe Astral, qui voulait transférer en aide à la production les montants qu'il devait consacrer à la conception/rédaction de scénarios.

pour que la position du comité du Patrimoine, favorable au maintien des balises actuelles, prévale sur celle du comité de l'Industrie, enclin à ouvrir aux capitaux étrangers. Des rencontres avec divers ministres et une conférence de presse visant à interpellier les partis politiques sur cette question ont été organisées.

En avril, lors des consultations du fédéral sur la **Gouvernance** où les participants devaient se prononcer sur diverses hypothèses allant de la fusion de Téléfilm et du Fonds canadien de télévision au statu quo, nous avons préconisé la gestion publique des fonds et la nécessité d'assurer la présence d'artistes aux diverses instances.

Nous avons réagi à la **consultation sur certains principes directeurs de la coproduction internationale** en déposant, fin mars, avec les autres syndicats francophones, un mémoire déplorant le désir de Téléfilm d'assouplir les règles et permettre l'inclusion d'artistes et créateurs américains. Nous avons refusé l'élargissement de la notion de participation créative à des éléments comme le laboratoire image ou le lieu du laboratoire, etc. pour ne pas diluer le caractère culturel des productions. Cette intervention a sans doute contribué à ce que les propositions de Téléfilm restent lettre morte.

Dans le cadre des **consultations du CRTC sur les dramatiques canadiennes**, la SARTEC, qui avait déjà démontré en novembre 2003 que les dramatiques françaises à la télévision généraliste privée étaient en nombre inférieur aux dramatiques anglaises, et que, les services spécialisés francophones recyclaient surtout des émissions canadiennes anglaises en version doublée plutôt que des émissions originales en langue française, s'est, lors du deuxième appel d'observations, **en juillet**, opposée à la suggestion du CRTC d'accroître les minutes publicitaires de ceux qui diffusaient des émissions canadiennes et a plutôt préconisé des mesures réglementaires pour augmenter la performance des diffuseurs.

Auparavant, en janvier 2004, la SARTEC était intervenue au CRTC avec succès pour s'opposer à la demande de modification des **conditions de licence de Super Écran** réclamée par le Groupe Astral, qui voulait transférer en aide à la production les montants qu'il devait consacrer à la conception/rédaction de scénarios.

Côté cinéma, si la **politique fédérale** a subi peu de changements, nous avons cependant eu des discussions avec la DGC, l'ARRQ, puis le comité chapeauté par Philippe Falardeau et Denis Chouinard sur la prime à la

performance. Quant à la **nouvelle politique québécoise en cinéma**, il faudra en voir les effets, mais nous avons rencontré récemment la SODEC pour discuter des divers programmes dont le volet d'aide à la scénarisation pour lequel nous avons demandé précision et assouplissement.

Ces diverses politiques culturelles et surtout le droit de les maintenir voire les enrichir sont au cœur du débat sur la **Diversité culturelle**, où les gouvernements québécois et canadien semblent au même diapason. Nous avons participé aux consultations sur ce sujet et sommes depuis septembre membres de l'Exécutif de la Coalition. Il s'agit d'une période charnière, car le projet de convention préparé par l'UNESCO sera débattu sous peu.

Par exemple, à la suite de notre intervention au CRTC, Télétoon doit désormais octroyer un tiers des sommes consacrées au développement à des projets en français. Nous avons d'ailleurs reçu pour la première fois depuis longtemps des contrats en animation. Mais cela ne suffit pas et il y a nécessité d'une prise en charge de ce dossier par le pouvoir politique.

Nous avons aussi consacré beaucoup d'énergie, avec les autres syndicats du secteur, à la révision des deux *Lois* provinciales **sur le statut de l'artiste**, malheureusement sans beaucoup de résultats. Les créateurs de l'édition, des métiers d'art et des arts visuels n'ont pas obtenu que la *Loi* oblige les producteurs à négocier. Quant aux syndicats de l'audiovisuel, si l'inclusion du multimédia dans la *Loi* est chose faite, le législateur s'est montré peu perméable à l'élargissement de la notion d'artiste ou à des mesures simples comme l'homologation automatique des sentences arbitrales.

Le dossier du statut de l'artiste a toutefois progressé en matière de **filet de sécurité sociale**. Après la publication d'un *Portrait socioéconomique* des artistes en février 2004 à partir des données fournies par les associations, le gouvernement a publié en avril un cahier de propositions (sur la santé/sécurité au travail, les régimes de retraite, l'amélioration des revenus par la fiscalité, la transition de carrière, etc.) puis, fin juin, mis de l'avant un Plan d'action « *Pour mieux vivre de l'art* » et formé un Comité permanent chargé d'en faire le suivi, de servir d'antenne pour les milieux culturels, de proposer de nouvelles avenues, etc. La SARTEC a un représentant sur ce comité.

Toujours du côté législatif, le dossier de la révision de la **Loi sur le droit d'auteur** a fait peu de progrès, période électorale oblige, mais les pressions habituelles s'exercent pour que le législateur fasse place à de nouvelles exceptions au profit des écoles, par exemple. Nous suivons ce dossier avec nos collègues du DAMIC qui regroupe syndicats et sociétés de gestion.

Un autre dossier, plus particulier à la SARTEC et aussi à l'UDA a fait l'objet de plusieurs interventions, celui de la **disparition de l'animation de langue française**. Déjà, en novembre l'an dernier, la SARTEC et l'UDA avaient fait en sorte que cette question soit présentée comme une préoccupation gouvernementale (et pas seulement un problème SARTEC) lors de la Commission mixte avec la France. Les parties canadienne et française avaient alors convenu d'analyser la situation et d'examiner les aménagements possibles.

Ne se contentant pas de belles paroles, la SARTEC et l'UDA ont continué à faire pression. La SARTEC a mis à jour son rapport de 2002. Le ministère du Patrimoine a fourni des données sur le volume des coproductions et des productions dites « 100 % canadiennes ». Pour sa part, l'UDA a compilé la programmation animation et jeunesse de deux diffuseurs publics et deux canaux spécialisés, s'intéressant à l'ensemble des émissions jeunesse.

Un rapport synthèse est actuellement en préparation. Mentionnons simplement que la valeur des productions d'animation (coproductions et productions 100 % canadiennes) s'est élevée en 10 ans à plus de 1,4 G\$ et que si la SARTEC a déjà démontré qu'en coproduction, les auteurs francophones ont été évincés, le tableau des productions dites 100 % canadiennes est encore plus sombre. Sur quelque 700 M\$ de dollars en 10 ans, les productions dites francophones ne représentent qu'un dérisoire 2,5 %. Quant à l'analyse de la programmation jeunesse, elle donne aussi des résultats inquiétants. Par exemple, sur Vrak.TV, les émissions locales ne représentent qu'environ 10 % de la programmation.

Témoigne de cette situation alarmante, que nous avons d'ailleurs dénoncée dans un communiqué, le prix de la meilleure émission **francophone** pour enfants remis par l'Alliance pour l'enfance et la télévision à la série *les Hoobs*, tirée d'un concept de l'américain Jim Henson, produite en Ontario et doublée en Belgique.

Le tableau est désastreux et sa prise en charge laborieuse, sans doute à cause de la multiplicité des causes (pays coproducteurs, crédits d'impôt, gestion du FCT, règles du CRTC, etc.). Depuis l'an dernier, avec l'UDA, nous avons multiplié les échanges avec les fonctionnaires, cherché à sensibiliser Télétoon, le CRTC voire le bureau de la ministre. Nous avons récemment dans un communiqué conjoint dénoncé l'utilisation de l'enveloppe francophone du Fonds canadien de télévision pour des séries d'animation en anglais et comptons sous peu rendre public le rapport synthèse.

Certaines actions ont donné des résultats. Par exemple, à la suite de notre intervention au CRTC, Télétoon doit désormais octroyer un tiers des sommes consacrées au développement à des projets en français. Nous avons d'ailleurs reçu pour la première fois depuis longtemps des contrats en animation. Mais cela ne suffit pas et il y a nécessité d'une prise en charge de ce dossier par le pouvoir politique.

Toujours en matière d'affaires publiques, nous prenions position en juin dernier, en faveur de la campagne **Sauvons Télé-Québec** et réaffirmions en octobre l'importance de ce diffuseur et la nécessité de lui accorder un financement pluriannuel stable pour que le Québec ait une politique télévisuelle digne de ce nom.

Notre attention s'est aussi portée sur une autre télévision publique, la SRC, mais dans un contexte fort différent. Ainsi, alors que les **insertions publicitaires** dans les œuvres québécoises semblaient se faire plus rares suite, entre autres, à nos interventions auprès de divers annonceurs, la SRC, qui avait déjà comme pratique navrante d'écraser les génériques pour faire de l'autopublicité, décidait d'y insérer des annonces commerciales. À l'initiative de la SARTEC, une lettre dénonçant cette pratique, signée des six présidents des syndicats de l'audiovisuel a été expédiée aux divers quotidiens et bulletins industriels. La SRC nous a dit prévoir réexaminer cette pratique sous peu.

Ce ne fut pas notre seule dénonciation d'un diffuseur cette année, puisque plus tôt, en avril, la SARTEC a été la première à dénoncer la résiliation du contrat de **Louis Morissette** en rappelant que la parodie est aussi un signe de santé pour la liberté d'expression et qu'une télévision est un service public duquel on est en droit d'attendre le respect des libertés fondamentales.

Les dossiers précédents sont certes les plus visibles sur lesquels nous avons travaillé cette année, mais la SARTEC est d'abord et avant tout un syndicat qui **gère, négocie, surveille des ententes collectives** et offre à ses membres des services divers.

Or, **2 353 contrats** ont été signés cette année principalement en télévision avec 2 201 contrats. À cela s'ajoute, 181 contrats pour l'utilisation d'extraits ainsi que 83 reprises plus le versement de contributions pour plus de 2 500 redevances, incluant celles de la SACD. La valeur totale de ces contrats, redevances ou paiements s'est élevée à près de 17,1 M\$, une baisse de plus d'un million par rapport aux résultats de ces deux dernières années.

La convention APFTQ-télévision représente toujours 65 % de l'activité des auteurs, alors que la SRC, qui produit beaucoup moins à l'interne, a perdu le deuxième rang au profit de la convention APFTQ-cinéma (15,5 %) dont la valeur est passée en un an de 1,7 M\$ à près de 2,7 M\$ de dollars. Quant aux autres, la valeur des contrats à TVA a augmenté de 10 %, et de 20 % à Télé-Québec, alors que l'on note une chute de 30 % à l'ONF. Tout est stable à TV5 qui constitue la plus petite de nos ententes, alors que TVOntario, qui la précède, a déclaré 43 % plus de contrats pour un total cependant inférieur à 15 000 \$.

L'examen de l'ensemble de ces contrats a généré son lot de correspondance. Par exemple, en cinéma, 86 lettres pour demander un complément d'information ou des corrections au contrat ont été écrites de septembre à août et 36 griefs ont par la suite été déposés. Début novembre, 48 griefs demeuraient encore en suspens.

En télévision, 215 lettres sur des contrats non conformes ont été suivies par le dépôt de 147 griefs, dont 66 ont été réglés et 81 se sont ajoutés à ceux en suspens pour un total de 132 griefs en suspens. Deux dossiers ont fait l'objet d'un règlement. Le comité paritaire s'est réuni deux fois pour décider de divers dossiers. 4 griefs ont été déferés à l'arbitrage et devraient être entendus dans les prochains mois. À ces lettres s'ajoutent, plusieurs téléphones par jour avec des producteurs ou des auteurs. Les ententes avec l'APFTQ ne génèrent pas que des contrats, mais aussi beaucoup de travail pour la SARTEC.

Les producteurs publics ou diffuseurs qui représentent à eux tous moins de 20 % du volume des contrats nous occupent certes moins, mais génèrent également leur lot de courriels, lettres et téléphones. L'entente avec la SRC semble nettement plus dure à faire appliquer que celles ayant cours à TVA ou ailleurs. Seule la SRC a fait l'objet de griefs, dont deux ont récemment été réglés. Chaque année, nous gérons aussi des contrats pour l'utilisation de centaines d'extraits généralement tirés du répertoire radiocanadien.

Toujours en matière d'affaires publiques, nous prenions position en juin dernier, en faveur de la campagne **Sauvons Télé-Québec** et réaffirmions en octobre l'importance de ce diffuseur et la nécessité de lui accorder un financement pluriannuel stable pour que le Québec ait une politique télévisuelle digne de ce nom.

Quant à la **négociation** proprement dite, elle a permis certains accords. Ainsi, en cinéma, nous avons convenu en avril d'un **cachet de production pour le long métrage d'animation**, lequel n'avait pas été prévu initialement.

À TVA, nous sommes parvenus à une entente fin juin, qui a été ratifiée à la fin août. L'entente prévoit, outre l'augmentation des cachets, la détermination de tarifs pour l'exploitation de vidéocassettes et la vidéo sur demande et l'utilisation d'extraits et une augmentation de 1 % de la contribution du producteur à la Caisse de Sécurité en contrepartie du règlement du dossier du droit de retransmission.

Du côté de l'ONF, l'Office étant dans l'impossibilité de négocier le renouvellement de l'entente, nous avons convenu de prolonger d'un an l'entente échue avec une augmentation de 2 % des tarifs et de 1 % de la Caisse de Sécurité.

Quant à l'entente APFTQ-télévision, même si les négociations ont débuté dès novembre 2003, un règlement semble encore loin. En fait, la fréquence des rencontres a nettement ralenti depuis l'été et l'APFTQ, prise avec plusieurs négociations ou arbitrages et surprise de l'ampleur des enjeux, semble avoir du mal à établir un échéancier. La plupart des demandes ont cependant été déposées, à l'exception des tarifs. La prochaine séance est pour décembre. ▶

Entre temps, les cachets minima, majorés de 2 % au 15 mars 2004, le seront à nouveau au 15 mars 2005.

Enfin, tout dernièrement, une entente intervenait avec **TQS/Point final**, et sera d'ailleurs soumise à l'assemblée générale pour ratification. Cette entente fera en sorte de compléter la juridiction de la SARTEC sur les productions propres des diffuseurs.

Si la **reconnaissance de l'APFTQ** était chose faite, notre juridiction s'étendrait à tous les producteurs québécois, mais celle-ci est encore en suspens devant la Commission. L'intervention des producteurs américains, 6 ans après le début des procédures, a retardé la conclusion de cet interminable dossier.

Mais le Québec ne suffit pas. Nous cherchons toujours à négocier une entente avec l'**APFC** (Alliance des producteurs francophones du Canada), même si elle continue à faire la sourde oreille. Dans le cadre du concours PICLO, nous avons ainsi cherché à obtenir des contrats SARTEC pour les auteurs.

Nous travaillons toujours à mieux couvrir voire étendre notre juridiction. Ainsi, le contrat-type pour les productions artisanales devrait être disponible d'ici Noël et servir aux auteurs, particulièrement ceux de la relève. Nous avons aussi confié à une de nos conseillères en relations de travail l'exploration du corporatif afin de couvrir, à plus ou moins long terme, le travail de nos membres dans ce secteur.

Nous travaillons toujours à mieux couvrir voire étendre notre juridiction. Ainsi, le contrat-type pour les **productions artisanales** devrait être disponible d'ici Noël et servir aux auteurs, particulièrement ceux de la relève. Nous avons aussi confié à une de nos conseillères en relations de travail l'exploration du **corporatif** afin de couvrir, à plus ou moins long terme, le travail de nos membres dans ce secteur.

À la suite de la révision de la *Loi sur le statut de l'artiste* et à l'inclusion du multimédia, nous avons déposé une **demande de reconnaissance** pour couvrir les auteurs qui y œuvrent et avons décidé de faire de même pour la traduction, le doublage et les annonces publicitaires.

Enfin, toujours en matière de juridiction, nous avons eu des **rencontres avec l'ARRQ** (Association des réalisateurs) sur leur projet d'entente collective en télévision afin de nous assurer du respect de nos juridictions respectives, rencontres qui se sont avérées jusqu'à maintenant positives.

Toujours à propos de nos collègues réalisateurs, mais cette fois davantage sur une question de rémunération que de juridiction, nous avons informé nos membres de la **proposition de la SACD** de rémunérer les réalisateurs à partir des redevances obtenues pour les scénaristes. Suite à la réunion de la SACD, un comité tripartite a été formé sur cette question.

D'autres dossiers nouveaux ou anciens continuent à nous occuper. Ainsi, du côté du **dossier Robinson**, la vente de Cinar et le décès de Micheline Charest sont sans doute parmi les faits saillants les plus notables. Si aucune date de procès n'a encore été fixée, le dossier progresse et Claude Robinson nous tient régulièrement informé. Il a fait cette année plusieurs démarches pour obtenir la reddition de documents jugés essentiels à sa cause et a alors fait face à une vive opposition. L'arrivée d'un 7^e cabinet d'avocats parmi ses adversaires témoigne de la lourdeur de ce dossier et de la détermination de Claude Robinson à faire valoir ses droits. Jusqu'à présent, la Cour lui a donné raison. Voilà pour le dossier au Civil, quant aux poursuites au criminel, le tout est entre les mains des procureurs de la Couronne qui doivent statuer.

Notre programme de **parrainage** en collaboration avec la SODEC est toujours actif et permet à nos membres d'agir comme conseillers à la scénarisation auprès de jeunes auteurs en court et en long métrage. Nous avons accru notre participation au Festival du Nouveau Cinéma de Montréal via le volet *Cours écrire ton court* et avons octroyé un prix de 1 000 \$ à l'un des participants à titre de Mention spéciale du jury.

Toujours avec la SODEC, nous avons collaboré à l'*Atelier Grand Nord* qui a permis à 12 scénaristes de la francophonie de se réunir une semaine pour discuter uniquement de scénarios.

Nous travaillons depuis quelques mois avec l'Académie du cinéma et de la télévision sur un projet de colloque intitulé provisoirement *Internet : menace ou possibilités* et cherchons à en assurer le financement auprès des fonds publics ou privés.

Nous nous intéressons toujours au programme d'aide à la scénarisation de Téléfilm qui a ajouté un volet distribution cette année avec la recherche du *Match parfait*. Nous participons encore au Jutra. Nous sommes présents au Festival de Banff et à des congrès comme ceux de l'Affiliation internationale des guildes d'auteurs ou de la Confédération internationale des sociétés d'auteurs. Nous organisons toujours l'événement SARTEC dans le cadre des Rendez-vous du cinéma québécois. Nous avons des échanges constants avec les divers joueurs de l'industrie ou avec nos collègues au sein de regroupement comme le Conseil canadien des syndicats de l'audiovisuel. Nous sommes consultés sur divers dossiers, répondons aux questions des membres et des non-membres, traitons d'assurance comme de fiscalité et essayons de vous tenir au courant de nos activités via l'Info-SARTEC et continuons d'accueillir les manuscrits (1 440 de septembre à août) déposés par nos 1 030 membres et bien des non-membres.

J'en passe et j'en oublie. Mais notre objectif comme par le passé est d'occuper le plus large terrain possible pour les auteurs que nous représentons. Et quand je dis **nous**, je veux dire à la fois un Conseil dévoué et disponible et aussi l'ensemble du personnel, fidèle au poste. ¶

Conseil d'administration 2004-2006

© MICHEL DUBREUIL PHOTOGRAPHE



Marc Grégoire, président du conseil d'administration

Scénariste, traducteur, comédien et metteur en scène, Marc Grégoire est l'auteur principal de plusieurs séries documentaires comme *Enquête sur les libérations conditionnelles*, *Debout les comiques !*, *Matière à enquête*. Il

a de plus agi à titre de scénariste dans les séries documentaires *Mission secrète*, *Enquêtes*, *Des crimes et des hommes I et II* et dans la série jeunesse *Réal-TV*.

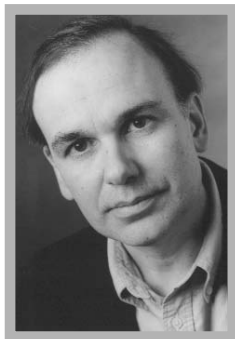
Il a de plus écrit, dans le cadre de la série *Mourir d'amour*, le scénario du téléfilm *La Miséricorde* diffusé en 1994 à Radio-Québec et sur FR 3.

En collaboration avec Michel Dumont, on lui doit le téléroman *Robert et Cie*, dont les 67 épisodes furent diffusés de 1987 à 1989 à Radio-Canada. Il obtient en 1991 un prix Géméaux pour sa participation à l'écriture des textes du *Club des 100 Watts*.

Marc Grégoire compte également à son actif une trentaine de traductions d'œuvres théâtrales faites en collaboration avec Michel Dumont.

Mario Bolduc, vice-président

Après des études en cinéma à l'Université York (Toronto) et quelques années au ministère des Communications et à Téléfilm Canada (Service des coproductions internationales), Mario Bolduc écrit et réalise *Repas compris*, Prix du meilleur court métrage aux Rendez-vous du cinéma québécois (1994) et Prix SARTEC du meilleur scénario au Festival international du court métrage de Montréal. En 1995, il écrit et réalise le long métrage *L'Oreille d'un sourd*, film d'ouverture des Rendez-vous du cinéma québécois. En télévision, Mario Bolduc a scénarisé *Pour sauver Pablo*, un téléfilm de la série *Quai Numéro Un* (France 2), et participé à la série *Haute Surveillance* (Radio-Canada). Plus récemment, il a collaboré à la minisérie *Samuel et la mer* (Radio-Canada) et coscénarisé le long métrage *Le Dernier Tunnel*.



© MICHEL DUBREUIL PHOTOGRAPHE



© JOSÉE LAMBERT PHOTOGRAPHE

Michelle Allen

Après une formation en médecine et une autre en art dramatique, Michelle Allen a travaillé comme comédienne et metteur en scène avant de se consacrer entièrement à l'écriture. D'abord auteure de théâtre et traductrice, elle écrit depuis 1989 pour la télévision. Au théâtre, *La Passion de Juliette*

et *Morgane* ont été mises en nomination pour le prix du Gouverneur général. *Morgane* a remporté le grand prix littéraire du *Journal de Montréal* avant d'être jouée en France, en Belgique et au Québec. Pour la télévision, Michelle Allen a d'abord collaboré à plusieurs téléromans, notamment *Tandem*, *Grafitti*, *D'amour et d'amitié*. Puis elle est devenue scénariste et auteure principale des séries *Lobby*, *Diva*, *l'Or* et *Tribu.com*. À plusieurs reprises, ses textes et les séries auxquelles elle a participé ont été retenus et mis en nomination aux Géméaux. Au cinéma, Michelle Allen a scénarisé le court métrage *Moïse* qui s'est mérité plusieurs mentions et prix. Elle est titulaire d'une maîtrise en études littéraires de l'UQAM. Elle enseigne à l'INIS et à l'UQAM. Elle a siégé sur plusieurs conseils d'administration et a fait partie de nombreux comités et jurys.

Joanne Arseneau

Auteure prolifique, outre la télésérie *TAG*, Joanne Arseneau a écrit les scénarios des longs métrages *Le dernier souffle*, unanimement salué par la critique, *La loi du cochon* et *Sans Elle* dont la sortie du film est prévue en 2005. Elle a également signé deux des miniséries policières *10-07*, soit *l'Affaire Zeus* et *l'Affaire Kafka*, écrit des scénarios pour le téléroman *D'amour et d'amitié* et coscénarisé la deuxième année de la télésérie humoristique *Super Sans Plomb*. Elle travaille actuellement à l'écriture d'une nouvelle télésérie *Nirvana*. Côté humour, elle a été une des collaboratrices régulières de *Samedi de Rire* et *Samedi PM*. C'est en 1981, pendant sa scolarité de doctorat en psychologie à l'UQAM, que Joanne Arseneau est entrée au magazine *Croc*. L'année suivante elle amorçait sa carrière de scénariste à Radio-Canada avec *Pop-Citrouille*. S'ensuivirent de nombreuses émissions pour les jeunes : *À Plein Temps*, *Court-Circuit*, *Le Club des 100 Watts*, *Pacha et les Chats*, *Les Débrouillards* et la série *Zap*. En 1992, 1993 et 1995, elle a remporté le Géméaux du meilleur texte série jeunesse. Elle débute son cinquième mandat consécutif au conseil d'administration de la SARTEC.



PHOTO: JOANNE KMETKO

© MICHEL DUBREUIL PHOTOGRAPHE



Marie Cadieux

Née à Moncton en 1952 (... calculez ?...) Marie habite l'Outaouais depuis 1985. Auteure en résidence invitée par l'Université d'Ottawa au premier semestre de 2002,

Marie Cadieux a écrit et réalisé des documentaires courts et longs dont *Sentence Vie* en 2003, 3 séries dramatiques pour ado, des pièces de théâtre, des dramatiques radiophoniques. (Diffusion : SRC, ONF, TFO, CNA, CBC, Musée canadien des civilisations). De plus, elle a codirigé une collection de nouvelles et a publié à quelques reprises des articles et des nouvelles. Elle est parfois invitée comme participante à des soirées de poésie. Sa passion pour la création et la vie en dehors des métropoles fait de Marie une ambassadrice culturelle importante pour les auteurs en régions. Réélue pour un quatrième mandat, elle est également membre de l'UDA, et vice-présidente du conseil d'administration de la Conférence canadienne des arts.



© MICHEL DUBREUIL PHOTOGRAPHE

Sylvie Lussier

Sylvie Lussier a coécrit de nombreuses émissions dramatiques à la télévision et à la radio, depuis 1989. Parmi ses réalisations : le téléroman *4 et demi...* qui a remporté 9 prix Géméaux au cours des dernières années, *L'inconscient*, une dramatique radiophonique, *Zoolympiques*, une émission et une série de reportages sur la faune et la flore australiennes et l'émission *Bêtes pas bêtes plus*, également primée à plusieurs reprises. Récemment, elle a coécrit le scénario du film *l'Odyssée d'Alice Tremblay*, la série télévisée *les Aventures de Jack Carter* ainsi que le téléroman *L'Auberge du chien noir* diffusé à Radio-Canada. Elle a également collaboré au concept, aux textes et à l'animation du gala des prix Géméaux 2000, portion après-midi à RDI. Avant de travailler à la télévision, Sylvie a étudié à l'Université de Montréal et obtenu son doctorat en médecine vétérinaire, en 1980. Sylvie est membre du conseil d'administration de la SARTEC depuis 1998.



Robert Marinier, délégué des régions

Né à Sudbury en Ontario, Robert Marinier a étudié à l'École nationale de théâtre du Canada, à l'Institut Alain Knapp à Paris et à NYU, l'Université de New York. Il travaille comme auteur, comédien, metteur en scène, réalisateur et conseiller en dramaturgie en Ontario (surtout dans la région d'Ottawa où il demeure) et à travers le Canada. Mieux connu pour son théâtre, il œuvre tout de même à la télévision depuis une vingtaine d'années.

Il a écrit des textes pour plusieurs séries pour TFO (chaîne française de TVOntario) dont *Animaths* (écrivain en chef), *C'est ton droit* et *Volt*. Pour TFO/Radio-Canada il a écrit pour les séries *Science Point Com 1 et 2* ainsi que la série *Francoeur*. Il a aussi écrit des dramatiques pour la radio ainsi qu'adapter des textes de théâtre pour la radio et la télévision.

Marc Roberge

Marc Roberge est diplômé en scénarisation de l'INIS depuis 1999. Il a scénarisé plusieurs courts métrages et documentaires. Il a d'abord collaboré à la télésérie jeunesse *Cornemuse*. Il a ensuite écrit 15 épisodes de la série *Coroner* ainsi qu'un épisode de la télésérie *Haute Surveillance*. Il a signé et coréalisé la série documentaire *Des bêtes et des hommes* et il collabore depuis 3 ans sur les séries documentaires *Enquêtes I, II et III*. Il a également écrit des scénarios interactifs pour le site de vulgarisation scientifique *La mission, une grande aventure scientifique!* produit par l'ONF. Marc a aussi enseigné la scénarisation interactive au collègue Gérald-Godin et à l'INIS.



© MICHEL DUBREUIL PHOTOGRAPHE



© ÉTIENNE MORIN PHOTOGRAPHE

Marc Robitaille

Marc Robitaille est né et a grandi à Québec. Depuis une quinzaine d'années, il écrit pour le cinéma, la télévision et le livre.

Marc Robitaille a scénarisé les longs métrages *Histoires d'hiver* et *Un petit vent de panique*. Il a également écrit pour la télévision (*Un gars, une fille*) et la radio. Il a signé les récits *Des histoires d'hiver avec des rues, des écoles et du hockey* et *Un été sans point ni coup sûr*. Il a également piloté deux collectifs aux éditions les

400 coups (*Une enfance bleu-blanc-rouge* et *Une vue du champ gauche*). Parallèlement à son travail d'auteur, il agit aussi à titre de conseiller en scénarisation, comme lecteur de manuscrits ainsi qu'en tant que formateur ou tuteur d'étudiants scénaristes.

Marc Robitaille a également travaillé pendant quinze ans dans le domaine de la formation en entreprise. Il détient un baccalauréat en arts de l'Université Laval (majeure Anglais, mineure Éducation) et une maîtrise en Éducation de l'Université du Québec. ¶



L'auteur et l'éthique

Cette année, l'assemblée générale de la SARTEC a été précédée d'un atelier sur l'éthique.

PAR MARC ROBITAILLE

POURQUOI L'ÉTHIQUE ?

Depuis quelques mois, un petit groupe formé de trois membres du conseil d'administration de la SARTEC (Joanne Arseneau, Michelle Allen et moi-même) a entrepris une réflexion en vue d'une mise à jour du code d'éthique de l'association.

Bien que la convention de la SARTEC prévoit des mécanismes pour une grande part des situations auxquelles un auteur peut être confronté dans l'exercice de son métier, des questions litigieuses peuvent émerger à un moment ou un autre : qu'est-ce qui « se fait » ou « ne se fait pas » dans une situation donnée, qu'est-ce qui consiste ou pas une « pratique acceptable ? » C'est dans ces cas de zones grises qu'un code d'éthique peut s'avérer utile pour une organisation.

Dans la première partie de l'atelier, Monsieur Hugo Roy, chercheur et professeur à l'ÉNAP (l'École nationale d'administration publique) a prononcé une conférence sur les bénéfices pour une organisation de se prévaloir d'un code d'éthique.

M. Roy a insisté sur la valeur préventive du code d'éthique : il réduit l'appel au Droit, favorise l'engagement et la responsabilité des membres et renforce l'identité organisationnelle. Il a également fait la distinction entre un code d'éthique et un code déontologique : alors que

Hugo Roy, chercheur et professeur à l'ÉNAP et l'auteur et animatrice Madame Janette Bertrand.



l'éthique est autorégulatoire (surtout un guide faisant appel au jugement de l'individu), la déontologie, elle, se rapporte davantage aux règles – et s'accompagne parfois de sanctions en cas d'entorses à ces règles. En d'autres termes, alors que les grands dérapages seront traités par la déontologie (ou, dans notre contexte, probablement en large part par notre convention SARTEC), le code d'éthique, lui, aide à déterminer si une façon d'agir peut être meilleure qu'une autre.

La deuxième partie de l'atelier (animée cette fois par Madame Janette Bertrand) a donné la parole à l'auditoire. Nous avons demandé aux participants de fournir des exemples de cas (réels ou imaginés...) de situations ambiguës dans lesquelles un auteur peut se retrouver, soit avec ses collègues scénaristes ou encore avec des partenaires comme des réalisateurs ou des producteurs.

Les participants se sont volontiers prêtés au jeu en exposant une variété de situations :

- Un scénariste peut-il déposer un projet simultanément à plusieurs producteurs – sans les en avvertir ?
- Un scénariste devrait-il consentir à partager son crédit d'auteur avec un réalisateur qui participe à l'idéation mais pas à l'écriture ?
- Quelles sont les circonstances acceptables dans lesquelles un auteur peut prendre le relais d'un autre ?
- Un auteur témoin de pratiques douteuses de la part d'un pair (accepter d'écrire un texte sans en être crédité, par exemple) doit-il le dénoncer ?

Une vingtaine de cas « zones grises » ont été apportés à l'assemblée et brièvement discutés. L'objectif n'était évidemment pas de trouver une solution aux problèmes durant l'atelier, mais de colliger un certain nombre de ces cas.

Une fois ces cas (et d'autres également) rassemblés et répertoriés, la SARTEC mettra sur pied un comité d'éthique qui verra à refléter ces préoccupations dans la rédaction de la mise à jour du code d'éthique. Cette réflexion impliquera probablement aussi la formulation d'un énoncé de valeurs pour la SARTEC et ses membres.

Bien entendu, *info-SARTEC* vous tiendra au courant des progrès du dossier à mesure qu'ils surviendront durant la prochaine année. ¶

Trois jours avec Robert McKee



© ÉTIENNE MORIN, PHOTOGRAPHE

PAR MARC ROBITAILLE

Répondez franchement : vous connaissez quelqu'un qui accepterait de s'asseoir pendant trois jours (de 9 h à 20 h, avec seulement trois courtes pauses par jour) dans un amphithéâtre de musée pour écouter un sexagénaire bougon discourir sans permettre qu'on l'interrompe ou lui pose des questions ? Quelqu'un qui, en plus, consentirait qu'on le soulage de 600 \$ pour se soumettre à un pareil régime ?

À la fin septembre dernier – pendant probablement les plus magnifiques journées de cet automne – nous avons été plus d'une centaine de scénaristes (ou scénaristes en devenir) à penser que cette proposition avait du mérite. Faut dire que sur la scène, devant nous, il y avait Robert McKee, le Robert McKee, ce gourou de la scénarisation qui, depuis vingt ans, promène son atelier des deux côtés de l'Atlantique en récitant inlassablement le même mantra : *it's all about story*.

C'est l'évidence, McKee est un personnage, mais il demeure que son message est beaucoup plus complexe et pénétrant que la caricature sommaire qu'en ont fait les auteurs d'*Adaptation*.

La réputation de McKee n'est plus à faire : son célèbre atelier a été suivi par des milliers de scénaristes, certains parmi les plus intéressants des dix dernières années ; son ouvrage *Story* (un produit dérivé de la conférence) s'est imposé comme un passage obligé pour tous les étudiants en écriture pour le film ; récemment, son personnage s'est même retrouvé au grand écran, dans le film *Adaptation*.

Ses manières de franc-tireur sont bien connues aussi : *Titanic* et *The English Patient* sont parmi ses têtes de Turc de choix, certaines icônes comme *Citizen Kane* ne trouvent pas grâce à ses yeux non plus... Ses humeurs ne se limitent pas aux considérations cinématographiques : il suffit de l'entendre railler à propos de l'Administration Bush ou du style de parentage des citoyens de Beverly Hills pour se convaincre que ce type-là a des opinions, *beaucoup* d'opinions, et qu'il n'attend jamais de permission pour les énoncer.

C'est l'évidence, McKee est un personnage, mais il demeure que son message est beaucoup plus complexe et pénétrant que la caricature sommaire qu'en ont fait les auteurs d'*Adaptation*. Car au-delà des questions de manière et d'humeur, il y a le contenu, et ce qu'il a à dire sur la construction d'une histoire et, plus globalement, sur le travail auquel *le scénariste doit se consacrer prioritairement* est d'une pertinence rarement égalée dans les ouvrages, ateliers ou cours existants sur le sujet.

Je crois que quiconque écrit, réalise ou produit de la fiction pour le cinéma a tout à gagner à entendre ce que Robert McKee a à dire sur la caractérisation des personnages (comment aller au-delà des traits de caractère et arriver à l'essence du personnage), sur la construction des actes et des scènes (comment assurer un agencement intelligent de

scènes à valeurs positives ou négatives) ainsi que sur la nécessité d'aller au bout du potentiel dramatique de l'histoire, ou, comme il le dit, à « la limite de l'expérience humaine ». Quand McKee somme son auditoire d'*écrire la vérité*, il dit en fait d'aller au bout de son sujet, d'écrire une histoire dont la résolution sera parfaitement satisfaisante pour le spectateur parce qu'elle sera l'aboutissement logique de ce qui a précédé. Il était particulièrement intéressant de l'entendre démontrer pourquoi certains films y arrivaient et d'autres pas, et comment certains films – qui ont par ailleurs des qualités indéniables – échouent en raison d'une construction boiteuse, de choix de scénarisation discutables.

Quand McKee somme son auditoire d'*écrire la vérité*, il dit en fait d'aller au bout de son sujet, d'écrire une histoire dont la résolution sera parfaitement satisfaisante pour le spectateur parce qu'elle sera l'aboutissement logique de ce qui a précédé.

Comme pour les plus grands films, l'atelier *Story* entraîne son auditoire dans des montagnes russes d'émotions et de *révélations* : on est tour à tour séduit, agacé, fasciné, ému, illuminé ; le « spectateur » (car le cours est aussi un spectacle – McKee a été acteur) n'est jamais en mode relaxation : il ne cesse d'interpréter ce qu'il reçoit, d'y chercher du sens, d'établir des liens entre un principe qu'il vient d'entendre et le texte sur lequel il planche depuis des mois.

Au bout des trois jours, l'auditoire est gavé, lessivé, ébranlé. Certains participants en sortent troublés au point de se demander s'ils ont le « right stuff », s'ils sont vraiment prêts à faire les sacrifices nécessaires pour devenir auteur pour le cinéma, si un autre métier ne les ferait pas vieillir moins vite. *Story* n'épouse pas une formule de trois journées marathon seulement parce qu'il y a beaucoup d'enseignements à transmettre, c'est aussi une façon rudement efficace de créer chez l'auditoire un état second, une presque euphorie. Bref, l'homme nous a à l'usage.

À quelques reprises durant l'atelier, je me suis désolé du fait que mes collègues scénaristes francophones soient présents en si petit nombre. La dernière fois que Robert McKee est passé par ici, l'Union soviétique existait encore, et *Jésus de Montréal* (qu'il a d'ailleurs encensé) était en salle... Compte tenu du temps qui passe pour lui aussi, pas sûr qu'on reverra l'homme repasser par Montréal... Bien entendu, on peut toujours se rabattre sur le bouquin, mais, pour l'avoir lu, je peux affirmer qu'il n'arrive pas à la hauteur de la prestation en direct, comme si le réel talent de l'homme était, paradoxalement, davantage celui du conteur que de l'auteur.

Dans la dernière journée de l'atelier, pendant une de nos rares et courtes pauses, j'ai osé m'approcher du Maître, non pas pour lui parler (sa façon de rabrouer un participant qui avait eu la mauvaise idée de lui demander son avis sur un film avait considérablement refroidi mes ardeurs), mais simplement pour lui demander de dédicacer un exemplaire de son bouquin. Il a pris la brique sans me regarder, s'est exécuté en y mettant le temps (ce qui m'a d'ailleurs intrigué : qu'est-ce qu'il peut bien m'écrire là ?, me suis-je demandé), puis m'a remis l'objet en me fixant du regard un instant, comme s'il cherchait à savoir si j'étais un *vrai*.

Plus tard, à la sortie de l'atelier, j'ai ouvert le livre à la page de la dédicace. J'aurais dû m'y attendre ; bien sûr, il avait trouvé le moyen de résumer toute l'affaire en quelques mots : « *To Marc. Write the truth. Robert McKee.* » [1]

TÉLÉFILM CANADA

Fonds du long métrage du Canada

Programme d'aide à l'écriture de scénarios

Projets acceptés

Année fiscale 2004-2005

– date de dépôt du 21 septembre 2004

Du synopsis au scène à scène

Scénaristes

Dominique Beauregard

Guy Boutin

Manon Bigras

Sylvie Groulx

Stéphane Hogue et Stefan Miljevic

Marilù Mallet

Catherine Martin

André Morency

Johanne Prigent

Nathalie Saint-Pierre

Du scène à scène à la première

version dialoguée

Isabelle Hayeur, *Ève et Adam*

Personne-ressource

Brigitte Dupré

DUPREB@Telefilm.gc.ca

(source TÉLÉFILM)

SODEC

Aide à la scénarisation

Volet 1 – aide sélective aux scénaristes et aux

scénaristes-réalisateurs – investissement

du 1^{er} avril au 30 juin 2004

Éliette Aubin

Sophie Bissonnette

Jeanne Crépeau

Fernand Dansereau

Chantal Deschênes et Hugues Martel

Monique Girard

Lucie Lachapelle

Danielle Pigeon

Johanne Prigent

Edgar Soldevilla

Martin Thibaudeau

www.sodec.gouv.qc.ca

Aide aux jeunes créateurs

Aide à la scénarisation – investissement

du 1^{er} avril au 30 juin 2004

6213871 Canada inc. (Blue Bus Productions.)

Geneviève Brault

Film-en-Bulle

Fran Doc inc.

CEil Métal Film Inc.

Catherine Pappas

www.jeunescreateurs.qc.ca

info_jeunescreateurs@sodec.gouv.qc.ca

(source SODEXPRESS novembre 2004)

Au Fonds canadien de télévision, les artistes francophones subventionnent les émissions

Dans une récente lettre, la SARTEC et l'UDA unissaient leurs voix pour dénoncer la façon dont le Fonds canadien de télévision attribue certains fonds destinés à l'enveloppe francophone pour les séries d'animation et demander au FCT un remboursement pour corriger la situation. Voici le texte intégral de la lettre.

de langue anglaise

Le 8 novembre dernier, le Fonds canadien de télévision annonçait les résultats de financement de l'enveloppe de rendement des radiodiffuseurs. Au cours des deux dernières années, près de 1,5 million de dollars ont été puisés dans l'enveloppe francophone pour des séries d'animation qui n'ont fait appel ni aux scénaristes ni aux comédiens francophones d'ici. Il s'agit de *Kid Paddle*, *Carl Squarred*, *Class of the Titans*, *Delilah & Julius*, *Sons of butchers* et *Station X*.

D'après les définitions du Fonds canadien de télévision, la langue de la production est déterminée par la langue du radiodiffuseur. Or, Télétoon a une licence bilingue. Il nous paraît aberrant de définir la langue d'une production en fonction d'un radiodiffuseur et non de la langue de la création.

Les séries d'animation et les dramatiques originales destinées à la jeunesse, écrites et interprétées par des québécois francophones, font partie d'une espèce en voie de disparition. « Présentement, l'offre télévisuelle pour la jeunesse détourne nos jeunes de leurs références culturelles et linguistiques et nous souhaitons vivement que le FCT cesse de contribuer à cette lente acculturation à cause de règles mal établies, » a affirmé Marc Grégoire, président de la Société des auteurs de radio, télévision et cinéma.

La SARTEC et l'Union des artistes interpellent tous les intervenants gouvernementaux afin qu'ils établissent une plus grande cohérence entre les règlements, les politiques et les programmes de subventions destinés à la production. « Les créateurs et les artistes francophones ne peuvent se permettre de subventionner la production de langue anglaise ou étrangère à partir d'une enveloppe déjà fort limitée, » soutient Pierre Curzi, président de l'UDA.

Les deux associations s'attendent à ce que le FCT rembourse la part vouée à la production de langue française ; celle qui concourt à l'expression culturelle en français d'ici. ¶

Renseignements :

Yves Légaré, SARTEC
tél. (514) 526-9196

Anne-Marie Des Roches, UDA
tél. : (514) 288-6682



Radio-Canada renonce à la publicité dans les génériques

Le 10 novembre dernier, à l'initiative de la SARTEC, les associations du secteur de l'audiovisuel ont dénoncé vivement l'apparition de publicités dans les génériques à la toute fin d'émissions diffusées à Radio-Canada et, dans une lettre ouverte, ont demandé au vice-président de la télévision française, Daniel Gourd, de mettre fin à cette pratique inacceptable. Le 30 novembre dernier, Daniel Gourd a fait parvenir une lettre à la SARTEC dans laquelle il confirme que cette pratique n'aura plus cours à compter de janvier 2005, mais que l'autopublicité, quant à elle, se poursuivra tout en s'efforçant de préserver les génériques lisibles.

Nous publions ici la lettre ouverte adressée à Daniel Gourd, vice-président de la télévision française de Radio-Canada et signée par les présidents des 6 associations d'artistes, artisans et créateurs du secteur de l'audiovisuel (AQTIS, ARRO, Guilde des musiciens, SARTEC, SPACQ, UDA).

RADIO-CANADA DONNE LE MAUVAIS EXEMPLE

Les créateurs, artistes et artisans de l'audiovisuel ont souvent considéré la SRC non seulement comme un élément primordial de notre système de radiodiffusion francophone, mais aussi comme un exemple pour le développement du talent national et la diffusion de nos créations culturelles.

Malheureusement, ces derniers temps, la SRC a démontré fort peu de respect à l'égard de l'ensemble des artistes et artisans en comprimant les génériques de fins d'émissions pour y insérer de la publicité, y diffuser des annonces de différents produits. La SRC, qui a déjà utilisé ce procédé navrant pour faire la publicité de ses émissions, a franchi un pas de plus et ajouté l'insulte à l'injure en associant carrément les œuvres à des produits commerciaux.

Il s'agit là à nos yeux d'une pratique déplorable, inadmissible de la part d'un diffuseur public qui méprise ainsi l'apport des divers artisans aux émissions et qui risque malheureusement de faire école chez les autres diffuseurs.

Certes, la télévision est un véhicule promotionnel important et vit en bonne partie des revenus publicitaires ; les œuvres sont d'ailleurs structurées pour faire place aux pauses publicitaires. Mais en débordant le cadre habituel de ces pauses pour empiéter sur le terrain même des émissions, la SRC va trop loin.

Elle refuse à bon nombre d'artistes une juste reconnaissance de leur apport en rendant illisibles les crédits au générique. Elle enfreint le droit moral des auteurs en associant

directement leurs œuvres à un produit. Enfin, elle se montre cavalière à l'égard du public en interrompant brutalement la diffusion des œuvres et en le privant de l'émotion transmise souvent par la musique qui accompagne le déroulement du générique.

La Société Radio-Canada nous avait habitué à mieux. Les associations, qui par le passé ont appuyé le recours aux recettes publicitaires pour financer la télévision publique, n'avaient jamais envisagé que la SRC ferait preuve d'aussi peu de retenue dans son placement publicitaire ni que les valeurs mercantiles y deviendraient à ce point prépondérantes.

Les dramatiques, les séries, les téléromans ne sont pas que des véhicules publicitaires, ce sont des œuvres au service desquelles les créateurs, artistes et artisans ont mis leur talent afin de rejoindre et séduire le plus large public possible. Nous demandons à Radio-Canada de respecter les œuvres qu'elle diffuse, ceux qui y travaillent, de même que le public qui les apprécie. Nous demandons à la SRC de mettre fin à une pratique inacceptable, particulièrement de la part d'une télévision publique. **■**

Patrice Houx, président

Alliance québécoise des techniciens de l'image et du son (AQTIS)

Jean-Pierre Lefebvre, président

Association des réalisateurs et réalisatrices du Québec (ARRQ)

Gérard Masse, président

Guilde des musiciens du Québec

Marc Grégoire, président

Société des auteurs de radio, télévision et cinéma (SARTEC)

Marc Ouellette, président

Société professionnelle des auteurs et compositeurs du Québec (SPACQ)

Pierre Curzi, président

Union des artistes (UDA)

Demande de reconnaissance

Voici la demande déposée le 15 septembre 2004 à la Commission de reconnaissance des associations d'artistes et des associations de producteurs. Cette demande a nécessité des modifications à nos Statuts et Règlements et sera revue en fonction de la discussion tenue lors de l'assemblée générale annuelle sur le secteur des annonces publicitaires. Notre procureur dans ce dossier est M^e Robert Castiglio.

Conformément à la résolution adoptée par son Conseil d'administration le 30 août dernier, la Société des auteurs de radio, télévision et cinéma demande à la Commission de la reconnaître comme l'association représentant :

- tous les auteurs de textes œuvrant en langue française dans le secteur du multimédia ;
- tous les auteurs de textes œuvrant en langue française dans le secteur des annonces publicitaires ;
- tous les traducteurs de toute langue vers le français œuvrant dans le secteur du film, du multimédia, du doublage, et des annonces publicitaires.

Nos statuts et règlements sont conformes aux articles 10 et 11 de la section I de la *Loi* et nous déclarons également représenter la majorité des artistes dans les secteurs sus-mentionnés.

Un contrat-type pour la production indépendante artisanale

Ces dernières années plusieurs auteurs nous ont demandé des contrats « SARTEC » pour des productions artisanales. Celles-ci sont exclues de nos ententes collectives avec les producteurs privés et l'APFTQ ne désire pas représenter les producteurs œuvrant dans ce secteur. Nos ententes existantes y sont d'ailleurs difficilement applicables principalement à cause des cachets minima trop élevés pour des productions à petit budget.

Pour répondre à la demande des auteurs, il y a plus d'un an, la SARTEC a constitué un comité afin de rédiger un contrat-type. Ce contrat vise l'écriture d'un scénario pour une production indépendante artisanale que ce soit pour le court, moyen ou long métrage fiction ou documentaire (incluant s'il y a lieu la recherche). Son contenu est très similaire aux ententes de la SARTEC avec les producteurs privés mais prévoit des modalités particulières afin de tenir compte des caractéristiques propres aux productions artisanales.

Le comité était constitué de Mario Bolduc, Marie Cadieux et Valérie Dandurand. Daniel Payette a agi à titre de conseiller juridique. Ce contrat-type sera disponible sous peu sur le site de la SARTEC : www.sartec.qc.ca. Pour tout renseignement supplémentaire vous pouvez communiquer avec Valérie Dandurand à la SARTEC.

NOUVELLE MESURE FISCALE

Vos impôts !

MESURES FISCALES – REVENU QUÉBEC

À l'occasion du Discours sur le budget 2004-2005, le 30 mars dernier, le ministre des Finances du Québec a annoncé, entre autres, la mise sur pied d'une nouvelle mesure fiscale visant l'étalement du revenu provenant d'activités artistiques.

Dans la deuxième édition de 2004 du bulletin d'information trimestriel de Revenu Québec « Nouvelles fiscales », il est écrit :

Étalement du revenu provenant d'activités artistiques

Un artiste reconnu pourra, s'il acquiert une rente d'étalement admissible, répartir (sur une période maximale de sept ans) l'impôt applicable à la partie de son revenu pour l'année provenant d'activités artistiques qui excède le total de 50 000 \$ et du montant de la déduction pour revenus provenant de droits d'auteur à laquelle il a droit pour l'année d'imposition. Cette mesure s'applique à compter de l'année d'imposition 2004.

Le guide d'impôt de Revenu Québec a notamment été amendé afin de tenir compte de cette nouvelle mesure. Au moment de publier ces lignes, le texte n'était pas encore disponible pour le public. **Parlez-en à votre comptable !**



© MICHEL DUBREUIL, PHOTOGRAPHE

PAR MARC GRÉGOIRE

Du 26 au 29 octobre dernier, avait lieu à Sydney, en Australie, la conférence de l'IAWG (International Affiliation of Writers Guilds). Yves Légaré, en tant que directeur général, et moi-même, à titre de président, y représentions la SARTEC.

Dix guildes d'auteurs sont actuellement membres de l'affiliation : celles de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande, de la Grande-Bretagne, de l'Irlande, du Mexique, de la France, les East et West Guilds des États-Unis, la Writers Guild of Canada et la SARTEC.

À cette rencontre de Sydney, la France et le Mexique n'ont malheureusement pas pu envoyer de délégués. Par contre, la guilde de l'Afrique du Sud était représentée par deux observateurs.

Chaque guilde accueille à tour de rôle cette conférence qui est annuelle. L'an prochain, la rencontre aura lieu à Los Angeles, puis à Londres en 2006. Notre tour viendra en 2007.

Cette affiliation, qui existe depuis une quinzaine d'années, est une confédération de syndicats d'auteurs qui couvrent principalement l'écriture audiovisuelle. Ses membres œuvrent ensemble à faire avancer la cause des auteurs de l'audiovisuel à travers le monde par le biais d'actions collectives, de prise de positions communes et de soutien mutuel. Ces rencontres annuelles nous permettent de décider des actions concertées à entreprendre auprès des diverses instances internationales et aussi de s'échanger de précieuses informations sur les conditions de travail des auteurs.

À ces réunions, chaque guilde présente un rapport de ses activités. En ce qui concerne la

Conférence de l'IAWG :

6-29 octobre, Sydney, Australie

SARTEC, nous avons entre autres mis l'accent sur les efforts que nous avons entrepris pour relancer l'animation, pour éliminer les bandeaux publicitaires et les compressions de génériques et pour bloquer une proposition de la SACD à l'effet de rémunérer les réalisateurs à même l'enveloppe de redevances négociée pour les scénaristes.

Une période de discussions suit la présentation de chaque rapport. Dans notre cas, les représentants de la West Guild nous ont grandement éclairés sur le problème qu'on rencontre avec les génériques. Nous avons ainsi appris qu'une loi américaine interdit toute forme de publicité durant le générique. Faudra-t-il aller jusque-là pour faire entendre raison à Radio-Canada ? Mais il y a pire ! Le directeur général de la guilde britannique nous a déclaré qu'un producteur anglais a été poursuivi, avec succès, pour avoir carrément... éliminé le générique de deux émissions ! Comme excuse, il a affirmé que ce n'était pas grave puisque le générique apparaissait sur le site Internet de la série !

Dans notre rapport, nous avons également parlé de cette tendance des producteurs et des diffuseurs à demander jusqu'à plus soif des modifications au scénario, à l'encontre de nos conventions collectives qui limitent à trois versions complètes le travail du scénariste avant de signer un nouveau contrat de réécriture. On a alors appris qu'à Hollywood, un scénariste avait le choix de refuser ces multiples modifications, mais au détriment de son emploi ! Là-bas, lorsqu'un scénariste considère que son travail est terminé, le producteur lui paie la somme intégrale inscrite au contrat, mais en engage un autre pour continuer la job ! C'est comme ça que, de screenwriter en scriptdoctor, on en arrive à avoir plusieurs scénaristes au générique, qui doivent alors se partager les redevances au prorata de leur travail. C'est d'ailleurs pour conserver la totalité des redevances que

certaines scénaristes « toffent la runne » et acceptent de modifier *ad aeternam* leur scénario !

En prenant connaissance des rapports de certaines guildes, on se rend compte qu'on a fait ici un sacré bout de chemin dans la reconnaissance du droit d'auteur ! Ainsi, la représentante de la guilde sud-africaine nous a confié que, dans son pays, un scénariste n'a... aucun droit ! Une fois payé (et à un cachet de misère, l'équivalent de 1500 \$ pour un épisode d'une demi-heure) son texte ne lui appartient plus : pas de redevances pour les reprises, pour l'exploitation en vidéocassettes, pour les ventes à l'étranger, rien ! Pire, l'univers et les personnages qu'il a inventés peuvent continuer à être exploités par le producteur même si c'est quelqu'un d'autre qui poursuit l'écriture, et ce, sans aucune compensation ! De plus, ce pays doit composer avec un système de quotas linguistiques absolument ahurissant puisqu'il y a onze langues officielles en Afrique du Sud et que toutes ont un droit d'antenne proportionnel à leur population. Et dire qu'on trouve que nos rapports avec le CRTC, Téléfilm et le Fonds canadien de télévision sont complexes ! Nous avons tous assuré la guilde sud-africaine qu'elle pouvait compter sur l'aide de l'IAWG pour faire avancer sa cause auprès du gouvernement de l'Afrique du Sud.

Ces liens tissés avec les représentants des autres syndicats d'auteurs nous permettent donc de mieux comprendre les enjeux et les défis auxquels font face les scénaristes à travers le monde, et de façon corollaire, à trouver parfois des solutions à nos propres problèmes.

Et puis, il faut quand même l'avouer, se retrouver en Australie alors que là-bas, c'est le début du printemps, tandis qu'ici, les décorations de l'Halloween s'apprêtent à faire place à celles de Noël, c'est « quelque chose ! », comme le dirait le grand Mario... ☺

TÉLÉFILM Canada

Programme d'aide à l'écriture de scénarios

Projets de long métrage de fiction

Prochains dépôts : 3 mai et 11 octobre 2005

Les projets doivent être reçus au plus tard à la date mentionnée.

personne-ressource : Brigitte Dupré

DUPREB@telefilm.gc.ca

tél.: (514) 283-6363 ou 1 800 567-0890

www.telefilm.gc.ca

SODEC

Programme d'aide à la scénarisation

Aide sélective aux scénaristes et aux scénaristes-réalisateurs – secteurs privé et indépendant

dépôts : en tout temps

– à partir du vendredi 1^{er} avril 2005

Programme d'aide aux jeunes créateurs

Aide sélective – scénarisation

Prochain dépôt – lundi 9 mai 2005

Aide à la production

Prochain dépôt – mardi 15 février 2005

tél.: (514) 841-2200 ou 1 800 36300401

télé.: (514) 864-3949

www.sodec.gouv.qc.ca /

cinematv@sodec.qc.ca

ARTS MÉDIATIQUES

Conseil des arts du Canada

Subventions aux artistes du cinéma et de la vidéo

Prochaine date d'inscription :

1^{er} mars 2005

- recherche et création
- scénarisation
- réalisation

Subventions aux artistes des nouveaux médias et de l'audio

Prochaine date d'inscription :

1^{er} mars 2005

- recherche et création
- réalisation
- scénarisation

Subventions de voyage

aux professionnels

des arts médiatiques

Inscription : en tout temps

(2 mois avant la date de départ)

Information : Joanne Desroches

1 800 263-5588 poste 44088

joanne.desroches@conseildesarts.ca

www.conseildesarts.ca

Événement SARTEC

Le lundi 21 février 2005, à 19 h 30, à la Cinémathèque québécoise, cette année encore la SARTEC s'associe à l'équipe des Rendez-vous du cinéma québécois et vous invite à participer à un jeu-questionnaire sur le cinéma et le scénarisation. **À ne pas manquer !**

Rendez-vous du cinéma québécois

du 17 février au 27 février 2005

tél. : (514) 526-9635

info@rvcq.com / www.rvcq.com

Hot Docs

du 22 avril au 1^{er} mai 2005

LE FORUM DOCUMENTAIRE DE TORONTO

27-28 avril 2005

Date limite pour soumettre un projet et pour les places d'observateurs.

Dates à confirmer. Veuillez visiter le site quant aux directives du FDT 2005.

contact : Michaele McLean

tél. : (416) 203-2155, poste 228

mmclean@hotdocs.ca/www.hotdocs.ca

25^e édition du Gala des prix Génie

Toronto – 25 mars 2005

www.acct.ca

NOUVEAUX MEMBRES

Depuis notre dernier numéro (octobre 2004), nous comptons les nouveaux membres suivants :

Robin Aubert	Jean-Pierre Gravel
Nadia Bergeron	Caroline Guay
Nicolas Brault	Sébastien Hurteau
Catherine Breton	Sylvio Jacques
Pierre Castonguay	Francine Labrecque
Suzanne Charrette	Stéphane Lafleur
Danielle Cloutier	Richard Lavoie
Sophie Deraspe	Valérie Lavoie
Annie Deschamps	Maxim Martin
India Desjardins	Gilles Noël
Catherine de Sève	Isabelle Pelletier
Guy Dufaux	Mathieu Pichette
Isabelle Fortier	Pierre Plante
Ghyslain Dufresne	Félix Tanguay
Jocelyn Forgues	David Thibodeau
Cathy Gauthier	Laure Waridel
Elaine Gauvin	

Nouveaux membres

Une petite annonce à passer. C'est gratuit !

Vous souhaitez joindre des collègues pour leur proposer certains biens ou services liés à l'exercice de leur métier. Vous êtes membre. Faites-nous part de vos activités ou de vos événements, nous nous ferons un plaisir d'en parler dans l'Info SARTEC.

Le 17^{ième} non-réveillon de Moisson Montréal

Le non-réveillon c'est tout simplement un repas des Fêtes symbolique. Sans même vous déplacer et encourir des dépenses pour assister à un souper bénéfique, vous pouvez directement aider Moisson Montréal à nourrir une nombreuse population dans le besoin. Parmi les groupes les plus touchés, se trouvent les familles à faible revenu et monoparentales, les enfants, les individus ayant un emploi précaire au salaire minimum, d'autres avec un problème de santé mentale, les nouveaux arrivants et les personnes seules. L'objectif de Moisson Montréal est de recueillir 350 000 \$.

Pour appuyer Moisson Montréal, retournez le coupon-réponse ci-joint accompagné de votre contribution.

C'est le 20^e anniversaire de Moisson Montréal.

À l'approche du Temps des Fêtes, soyons généreux !

FINANCEMENT

FONDS PUBLIC

■ **TÉLÉFILM Canada** –
dates de dépôt des projets

FONDS DU LONG MÉTRAGE DU CANADA

Programmes de développement,
de production et de mise en marché
17 janvier 2005 – français
11 avril 2005 – français
3 octobre 2005 – français
(demandes en production)

personne-ressource : Marie-Anita Diamani
DAMIANM@telegfilm.gc.ca

Programme d'aide à l'écriture de scénario
3 mai et 11 octobre 2005

Programme d'aide aux longs métrages
indépendant à petit budget
18 avril 2005

personne-ressource : Brigitte Dupré
DUPREB@telegfilm.gc.ca
tél. : (514) 283-6363 ou 1-800-567-0890

FONDS DES NOUVEAUX MÉDIAS DU CANADA

Fonds des nouveaux médias
1 date au printemps – à surveiller
personne-ressource : Chantal Leboeuf
LEBOEUC@telegfilm.gc.ca

INSCRIVEZ VOS CRÉDITS !

Votre inscription dans le bottin
électronique n'est plus à jour ? Vous
avez des nouvelles données à nous
communiquer ou à corriger ? En tout
temps, vous pouvez modifier votre
inscription en vous servant de la fiche
de renseignements dans notre site
Internet à l'adresse suivante :

www.sartec.qc.ca/la_sartec/services.htm

Pour plus d'information, veuillez
communiquer avec Nicole Claveau
au (514) 526-9196 ou
information@sartec.qc.ca

FONDS PUBLIC

■ **SODEC**
Calendrier de dépôt des projets 2004-2005

SCÉNARISATION

Aide sélective aux scénaristes et
scénaristes-réalisateurs – secteur privé
et indépendant
dépôts : en tout temps
– à partir du vendredi 1^{er} avril 2005

Aide corporative – longs métrages
de fiction

1 dépôt – mercredi 9 mars 2005

Aide sélective – jeunes créateurs

1^{er} dépôt – lundi 9 mai 2005
2^e dépôt – lundi 30 octobre 2005

PRODUCTION

Longs métrages de fiction
– secteur privé (volet 1.1)
1^{er} dépôt – lundi 27 janvier 2005
2^e dépôt – lundi 25 avril 2005

Coproductions minoritaires
à partir du lundi 17 janvier 2005
jusqu'au vendredi 16 septembre 2005

Longs métrages de fiction
– secteur indépendant (volet 1.2)
1^{er} dépôt – lundi 11 avril 2005
2^e dépôt – vendredi 14 octobre 2005

Courts métrages de fiction (volet 2)
1^{er} dépôt – lundi 31 janvier 2005
2^e dépôt – mardi 6 septembre 2005

Production de documentaires
– œuvres uniques (volet 3)
1^{er} dépôt – lundi 14 mars 2005
2^e dépôt – lundi 22 août 2005

Miniséries et séries
dépôt – mardi 29 mars 2005

Aide à la production – jeunes créateurs
1^{er} dépôt – mardi 15 février 2005
2^e dépôt – lundi 19 septembre 2005

FONDS PRIVÉ

FONDS COGECO DE DÉVELOPPEMENT D'ÉMISSIONS

dates de tombée en 2005 :
1^{er} février, 1^{er} avril, 15 juillet et 15 octobre

Programme de longs métrages :
1^{er} juillet 2005

tél. : (514) 845-4334
www.ipf.ca/fipinfo@ipf.ca

FONDS INDÉPENDANT DE PRODUCTION

dates de tombée en 2005 :
15 février, 15 avril et 1^{er} octobre

tél. : (514) 845-4334
www.ipf.ca/fipinfo@ipf.ca

FONDS BELL

– radiodiffusion et nouveaux médias
date de tombée en 2005 :
mars 2005 (date exacte à venir)

tél. : (514) 845-4334
www.ipf.ca/fipinfo@ipf.ca

AVEC QUI SIGNER UN CONTRAT SARTEC

Les auteurs doivent signer des contrats sous juridiction SARTEC avec nombre de producteurs privés ou publics. Voici une liste à jour des producteurs couverts par une entente SARTEC.

Les producteurs publics et les producteurs liés à un diffuseur

Ces producteurs sont signataires d'ententes collectives distinctes avec la SARTEC.

RADIO-CANADA
TÉLÉ-QUÉBEC
GROUPE TVA INC. (JPL ET JPL II)
OFFICE NATIONAL DU FILM
PRODUCTIONS CARREFOUR INC.
TVOntario
TV5
TQS-Point final

Les producteurs indépendants

Deux ententes collectives sont en vigueur entre la SARTEC et l'Association des producteurs de films et de télévision du Québec (APFTQ) : l'une en télévision, l'autre en cinéma. Les producteurs indépendants se répartissent en trois catégories.

Les producteurs membres de l'APFTQ

Toute filiale détenue à 100 % des actions votantes du capital-action par une entité corporative qui est membre régulier ou membre stagiaire de l'APFTQ est automatiquement considérée membre de l'APFTQ aux fins de l'application des ententes collectives signées par l'APFTQ. Ces producteurs sont couverts par les ententes collectives en télévision et en cinéma.

Les producteurs ex-membres de l'APFTQ

En vertu de la *Loi sur le statut de l'artiste*, les producteurs qui étaient membres de l'APFTQ lors de la signature d'une entente collective y demeurent assujettis même s'ils ont quitté les rangs de cette association. En télévision, les producteurs qui étaient membres de l'APFTQ en mars 2001 sont donc encore concernés par l'entente collective. En cinéma, les producteurs, membres de l'APFTQ en mars 2003 sont liés, même s'ils quittent l'APFTQ par la suite.

Mais quelle que soit la situation de votre producteur, particulièrement s'il n'est pas couvert par une entente collective, n'hésitez pas à appeler la SARTEC avant d'apposer votre signature au bas d'un contrat.

Producteurs de l'APFTQ

23 INC. (LES PRODUCTIONS)
ACPAV
AETIOS PRODUCTIONS INC.
AL DENTE (LES PRODUCTIONS)
ALTAU.TV INC.
AMÉRIMAGE -SPECTRA
APARTMENT 11 PRODUCTIONS
ARTS ET IMAGES PRODUCTIONS INC.
AVANTI CINÉ-VIDÉO
B612 COMMUNICATIONS
BALIVERNA FILMS INC.
BBR INC. (PRODUCTIONS) (Équipe Spectra)
BLOOM FILMS 1998 INC.
BLUE STORM TÉLÉ INC.
BORÉAL FILMS INC. (LES PRODUCTIONS CINÉMATOGRAPHIQUES)
CASABLANCA INC. (LES PRODUCTIONS)
CHASSE GALERIE (LES PRODUCTIONS)
CHRISTAL FILMS PRODUCTIONS INC.
CINÉ-GROUPE
CINÉLANDE ET ASSOCIÉS INC.
CINÉMAGINAIRE INC.
CINÉ QUA NON MÉDIA
CINÉ QUA NON FILMS INTERNATIONAL INC.
CINÉ TÉLÉ ACTION
CIRRUS COMMUNICATIONS INC.
CITÉ-AMÉRIQUE
COMMUNICATIONS CLAUDE HÉROUX PLUS
CONSTELLATIONS 2001 INC.
DIVERTISSEMENT COOKIE JAR INC. (CINAR)
EGM LTÉE (LES PRODUCTIONS)
ENCORE TÉLÉVISION
ÉQUINOXE INC. (LES PRODUCTIONS)
ÉRÉZI (PRODUCTIONS)
EURÉKA! PRODUCTIONS INC.
FABRIQUE D'IMAGES LTÉE (LA)
FÊTE INC. (LES PRODUCTIONS LA)
FILMS DE L'ISLE INC.
FILMS TRAFIK INTERNATIONAL INC.
FORUM FILMS INC.
FVR MÉDIA INC.
GALAFILM INC. (A. GELBART QUÉBEC INC.)
GFP INC. (LES PRODUCTIONS)
GLACIALIS INC. (PRODUCTION)
GO FILMS INC.
GRAND NORD QUÉBEC INC. (PRODUCTIONS)
GROUPE ECP INC.
GROUPE FAIR PLAY INC.
GROUPE TÉLÉ-VISION
GROUPE TV JUSTE POUR RIRE INC.
GUILLEDOU INC. (LES PRODUCTIONS)
HYPERZOOM INC. (PRODUCTIONS)
I CINÉMA TÉLÉVISION INC.
ICOTOP INC. (GROUPE)
IDÉACOM INTERNATIONAL
IMPEX INC. (LES PRODUCTIONS)
INFORM-ACTION FILMS INC.
JB MÉDIA (3868265 CANADA INC.)
JET FILMS INC.
LANY INC. (LES PRODUCTIONS)
LÉA PASCAL INC. (PRODUCTIONS)
LOCOMOTION INC. (GROUPE)
LUCITÉ INC. (PRODUCTIONS)
MACUMBA INTERNATIONAL INC.
MAG 2 (LES PRODUCTIONS)
MATCH TV INC.
MAX FILMS INC.
MÉGAFUN INC. (LES PRODUCTIONS)
MELENNY PRODUCTIONS INC.
MICRO_SCOPE INC.
MIMI FERNAND PRÉSENTENT INC.
MUSE (LES ENTREPRISES DIVERTISSEMENT)
NANOUK FILMS LTÉE
NÉO FILMS INC.
NOIR SUR BLANC LTÉE (LES PRODUCTIONS)
NOVA MÉDIA INC. (PRODUCTIONS)
NOVEM PRODUCTION INC.
ORBI-XXI PRODUCTIONS INC.
OSTAR (LES PRODUCTIONS)
PARK EX INC. (PRODUCTIONS)
PAT TÉLÉPRODUCTIONS
PIXCOM INC. (PRODUCTIONS)
POINT DE MIRE INC. (LES PRODUCTIONS)
PRAM QUÉBEC INC.
PRESSE TÉLÉ (LA)
PRISE XIII (PRODUCTIONS)
PRODUCTIONS J INC.
PRODUCTIONS JEUX D'OMBRES INC.
ROCH BRUNETTE INC. (PRODUCTIONS)
ROGER HÉROUX INC. (LES PRODUCTIONS)
ROSE FILMS INC.
SCÉNO VISION INC.
SCREEN PEOPLE INC.
SHOOTFILMS INC. (LES PRODUCTIONS)
SOCIÉTÉ NOUVELLE DE PRODUCTION 2 INC.
SOGESTALT TÉLÉVISION QUÉBEC INC.
SOMA PUB INC.
SOVIMAGE INC. (LES PRODUCTIONS)

SPECTRA ANIMATION
SPHÈRE MÉDIA PLUS INC.
SWAN (COMMUNICATIONS)
S.V.A.T. FILMS INC.
SYNERCOM TÉLÉPRODUCTIONS INC.
TÉLÉFICTION INC.
TÉLÉ-GÉNIK INC. (LES PRODUCTIONS)
TÉLÉMISSION INFORMATION INC.
THALIE INC. (LES PRODUCTIONS)
TOTALE FICTION INC. (PRODUCTIONS)
TOUT ÉCRAN INC.
TRAIT D'UNION (LES PRODUCTIONS)
TRANSFILM INC.
TRINÔME-INTER INC.
TUTTI FRUTTI FILMS INC.
UBERDO PRODUCTIONS
VÉLOCITÉ INTERNATIONAL INC.
VENDÔME TÉLÉVISION INC.
VENT D'EST INC. (LES PRODUCTIONS)
VERSEAU INTERNATIONAL INC.
VIC PELLETIER (LES PRODUCTIONS)
VIDÉOFILMS LTÉE (LES PRODUCTIONS)
VIRAGE (PRODUCTIONS)
VITALMÉDIA INC.
VIVAVISION INC.
VOODOO MÉDIA ARTS (1998) INC.
WIZZFILMS INC.
ZÉRO INC. (LES PRODUCTIONS)
ZINGARO INC. (FILMS)
ZONE 3 INC.
ZULU FILMS INC.

Ex-membres de l'APFTQ Entente télévision

ARICO FILM COMMUNICATION
A ZINAMÉ INTERNATIONAL INC.
CHARIOT COMMUNICATIONS INC.
CINÉPIX INC. (FILMS)
CINÉVENT INC.
CINÉVIDÉO INC.
DDI TÉLÉVISION INC.
J. BÉLIVEAU PRODUCTIONS INC.
KAOMAX (COMMUNICATIONS)
LYLA FILMS INC.
MICHEL GAUTHIER PRODUCTIONS
PRODUCTIONS GLG MÉDIA (LES)
PUNCH ! INTERNATIONAL INC.
SAGITTAIRE INC. (LE GROUPE)

Entente cinéma

LYLA FILMS INC.
PRODUCTIONS GLG MÉDIA (LES)